

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DUODI 2 Ventose.

( Ere vulgaire )

Dimanche 21 Février 1795.

*Prise de deux bâtimens richement chargés, par l'escadre française arrivée aux Dardanelles. — Ordre donné par la Porte Ottomane pour une levée considérable de matelots pour le printemps prochain. — Jugement du tribunal du banc du roi d'Angleterre, qui a acquitté un particulier accusé du crime de haute trahison. — Traitement de la morve aux chevaux. — Fait curieux et triste.*

## A V I S.

*Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n<sup>o</sup>. 500.*

*Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.*

*Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.*

*Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.*

## T U R Q U I E.

*De Constantinople, le 30 décembre.*

L'escadre française, arrivée aux Dardanelles, continue à croiser à cette hauteur & n'a point passé plus avant. Quoiqu'on varie sur le véritable objet de sa mission, il paroît qu'elle est destinée à faire des prises sur les ennemis de la république française qui fréquentent l'Archipel; & en effet elle a déjà enlevé deux bâtimens, l'un russe & l'autre autrichien, qui venoient de la mer Noire avec de très-riches cargaisons, & qui faisoient route pour le Zante.

A peine l'escadre anglaise, qui bloquoit quelques bâtimens français dans le port de Smyrne, fut-elle instruite de l'arrivée de l'escadre française aux Dardanelles, qu'elle quitta ce blocus & se rendit en partie à Cerigo, & quelques autres bâtimens allèrent joindre dans la Méditerranée un navire armé de leur nation, & ils évitèrent avec soin l'escadre française qui leur étoit supérieure.

Les ordres ont été répétés dans tous les ports de l'empire ottoman de faire des levées de matelots pour le commencement du printemps, & les préparatifs de guerre se continuent avec la plus grande activité, quoiqu'il paroisse

que la Porte entretienne une correspondance assidue avec les cours de Pétersbourg & de Vienne.

La longue affaire des limites avec la maison d'Autriche vient enfin d'être terminée, & cette puissance nous a cédé les trois forteresses qu'on lui demandoit.

Quant aux affaires de la Porte, quoique le nouveau Sophi ait fait quelques invasions & que les Russes se soient avancés dans la Georgie, dont ils ont incendié la capitale, on assure que les négociations entamées pour la paix dans ces contrées ont pris une tournure très-favorable.

## P R U S S E.

*De Varsovie, le 30 janvier.*

Si on pouvoit douter des avantages immenses que la coalition des trois puissances comptoit retirer de l'envahissement de la Pologne, il suffiroit, pour se convaincre de la faute qu'a faite le reste de l'Europe en se montrant indifférent à cet événement, de voir avec quel empressement les puissances copartageantes agissent déjà de concert pour convertir en armes offensives ces mêmes polonois qui ont été soumis si facilement à leur despotisme. La Prusse, l'Autriche & la Russie, sans s'être concertées, font des levées forcées d'hommes dans les palatinats qui leur sont échus en partage; dans ces levées on arrache à leurs foyers tous les Polonois que leur fortune ou leur influence pouvoit rendre suspects aux nouveaux dominateurs de cet état.

Les Anglais, attentifs à leurs intérêts commerciaux, n'ont pas oublié d'exiger que les grains de ce vaste royaume leur fussent vendus exclusivement. La Russie & la Prusse nous enlèvent des hommes & des bras, l'Autriche des bestiaux & des chevaux, & l'Angleterre les produits de notre agriculture; de sorte que la ruine de ce malheureux pays est opérée avec le concert le plus déplorable.

Le désespoir des patriotes est prouvé au point qu'ils regrettent l'insurrection qui a servi de prétexte à notre destruction; cependant le peuple se montre presque in-

sensible à tant de calamités, & il a témoigné des regrets au départ du général russe Buxhewden. Il est possible que ces regrets soient l'effet de la dureté que le nouveau gouvernement prussien déploie dans cette ville depuis qu'il a substitué le despotisme de Berlin aux formes dont les polonais avoient contracté l'habitude; quoi qu'il en soit, la servitude à laquelle ils sont réduits ne semble point peser au peuple, toujours enclin à se ranger sous l'appareil d'une grande force & d'une puissance imposante; de sorte, qu'ici, comme dans tous les temps anciens & modernes, l'inertie populaire est le plus fort appui de l'interpuissante tyrannie.

## A N G L E T E R R E.

De Londres, le 27 janvier.

M. Stone, après une détention de près de deux ans, a été traduit au tribunal du banc du roi, pour crime de haute trahison. Il étoit accusé d'avoir complotté la mort du roi, d'avoir conseillé une invasion de ce royaume, et d'avoir adhéré aux projets des ennemis du roi, en fournissant aux agens du gouvernement français des sommes considérables d'argent, et en entretenant une correspondance avec ce gouvernement.

Dans le cours des débats qui ont duré deux ou trois jours, M. Stone a été sur-tout accusé d'avoir envoyé des lettres pour les faire passer au gouvernement français, & d'avoir avancé différentes sommes pour le compte du comité de salut public, & notamment 300 liv. stér. à M. Jackson, qui a été condamné à mort à Dublin. Cependant le jury a acquitté M. Stone.

Les papiers anglais que nous avons reçus relativement ce procès ne contiennent qu'une partie du discours de M. Erskine, défenseur officieux de M. Stone, & le résumé du lord chef de justice. Nous ne savons donc pas sur quels fondemens M. Stone a été acquitté. D'après le discours du juge, il paroît que plusieurs membres du parlement ont été impliqués dans cette affaire, particulièrement MM. Smith & Vaughan, qui avoient, disoit-on, écrit des lettres pour fournir certains renseignemens au gouvernement français. M. Sheridan, le lord Banderdale, son frère, & quelques autres, ont été entendus comme témoins; mais nous ne savons pas le contenu de leurs dépositions.

Beaucoup de gens soupçonnent que c'est un moyen employé par M. Pitt pour essayer de perdre, dans l'opinion, les membres de l'opposition.

Il paroît, d'après les propres paroles du lord chef de justice, que ce procès est un des plus intéressans qui ait eu lieu en Angleterre depuis nombre d'années.

Le peuple a pris une part très-décidée en faveur de l'accusé, & a porté en triomphe, par les rues, son défenseur, M. Erskine.

Il résulte du discours de M. Erskine, que les affaires de M. Stone se trouvent infiniment dérangées, & qu'il a fait des pertes incalculables par sa longue captivité & par les frais de son procès. Il a été renvoyé en prison pour dettes, immédiatement après avoir été acquitté.

Dès que le jury eut déclaré M. Stone non convaincu, une personne qui se trouvoit près de l'accusé ayant applaudi avec la plus grande vivacité, le lord chef de justice la fit arrêter sur-le-champ. Le colloque suivant eut lieu entre cette personne & le juge: Comment vous appelez-vous? — Robert Thomson. — Comment osez vous

manquer au tribunal? — J'en demande pardon, mylord, mais quand j'ai entendu la déclaration du jury, je n'ai pas été maître de contenir les sentimens de joie dont j'ai été pénétré. — C'est à la loi de contenir vos sentimens ainsi que ceux de tout le monde, & même de vous recommander. — Milord, j'en suis fâché. — Pour l'indépendance de votre conduite vous paierez une amende de 20 livres sterling. — Cela m'est égal. Voici une traite pour la somme. — Une traite! on n'en reçoit pas ici. Officier, assurez-vous de sa personne jusqu'à ce qu'il ait payé son amende.

Alors M. Thomson a été remis à la garde de l'officier, & la cour s'est ajournée.

( Extrait des papiers anglais ).

## F R A N C E.

De Paris, le 1<sup>er</sup> ventôse.

On a fait hier, avec beaucoup de solennité, la cérémonie indiquée pour le brûlement des planches, matrices, poinçons, & de tout ce qui servoit à la fabrication des assignats. On avoit placé des sentinelles à la tête de toutes les rues environnantes. On a remarqué avec une sorte d'étonnement qu'il y avoit moins de concours qu'on n'auroit pu s'y attendre. Comme on étoit sûr que la loi seroit fidelement exécutée, le spectacle même pouvoit moins exciter de curiosité que le résultat de l'opération n'inspire d'intérêt.

Depuis quelque tems beaucoup de personnes ont été attaquées dans les rues, même en plein jour, mais surtout à l'entrée de la nuit. Un citoyen très-digne de foi raconte qu'avant-hier sur le boulevard de la Madeleine, il s'est senti violemment poussé, & s'est aperçu dans le même moment qu'on lui vouloit sa montre; il a poursuivi l'attentat & saisi celui qui l'avoit poussé: il Pa conduit au corps-de-garde & de-là chez un juge-de-peace, chez un commissaire de police. On n'a pas cru devoir mettre en prison, ni même fouiller l'homme, accusé, qui s'est toujours défendu par une simple dénégation.

Des avis donnés au gouvernement avoient fait craindre qu'un mouvement n'éclatât hier. On avoit même ordonné dans plusieurs quartiers la visite des puits, des pompes en cas d'incendie: aucun événement n'a paru justifier ces précautions & ces craintes; la journée a été aussi calme que beaucoup d'autres qu'on avoit ainsi annoncées d'avance devoir être troublées.

Le gouvernement, le corps législatif, les ministres l'opinion publique, le cri unanime de la nation, sont pour l'économie dans toutes les dépenses publiques; ce vœu si pressant & si général n'est pas émis au hasard c'est le résultat des calamités précédentes que l'anarchie avoit accumulées sur le peuple français: comment fait-il donc, demande un de nos écrivains, qu'un tel vœu ne soit pas promptement rempli?

Au milieu des réponses sans nombre à faire à cette demande, il semble qu'il est difficile de choisir la meilleure; mais si on venoit à considérer que depuis long-tems le système des dépenses publiques a été constamment élevé, sans aucun rapport avec le système de recettes; qu'une fois une nature de dépenses établie, ce qui en étoient les agens n'avoient aucun intérêt à la diminuer, sur-tout dans ces momens où les partis se pré-

pitant les ne fermoit précédésses les seime

Cepend grossissoit l'état de venu qu'o la journée la paix; rance, & tres a pu bureaux; réduire se

Au

Vous av les ranseign rivée à l'is treecasteaux le 27 plus tion que époque à au comme

Je ne c fait d'avoit toute espe la Recher Java en o mois quel citerai à l' de l'isle J grand, lie tuel; Rich la Billara de l'expéd de France excepté la

Je vous tement de

La mort on en rec toire & la dée comme conde. Ma bles, ont

Voici le vœux, tou de soufre huit ou q de la farine repos. On leur donno eage de co sèchée; m colonnes. C cheval, qu brûler de minutes on

Le soie connue. C' trois partie

pitant les uns sur les autres, devoient présumer que s'ils ne fermoient pas les yeux sur les dilapidations de leurs prédécesseurs, ils courroient le danger de voir qu'on ne les fermeroit pas sur eux-mêmes, l'étonnement cessa.

Cependant le discrédit progressif du papier-monnaie grossissoit chaque jour la nature de chaque dépense, & l'état de pénurie devint si général qu'il fut presque convenu qu'on ne s'en occuperoit pas, & on vécut au jour la journée. Les succès de la guerre firent bientôt espérer la paix; quelques revers détruisirent ensuite cette espérance, & tout ce que le zèle éclairé de quelques ministres a pu faire, a été d'opérer des réformes dans leurs bureaux; on assure que le ministre de la guerre vient de réduire ses commis du nombre prodigieux de 1700 à 600.

#### Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Vous avez bien voulu insérer dans votre numéro 144 les renseignements que je vous ai adressés au sujet de l'arrivée à l'île de Java des bâtimens de l'expédition d'Entrecasteaux. L'auteur des notes que vous avez publiées le 27 pluviôse, en convenant de la justesse de l'explication que j'ai donnée, assigne cependant une nouvelle époque à l'arrivée de ces bâtimens à Sourabaya, savoir au commencement de 1794.

Je ne crois pas devoir répondre au reproche qu'il me fait d'avoir été trop concis; mais il importe de lever toute espèce de doute sur ce fait. J'ai dit que les frégates *la Recherche* & *l'Espérance* étoient arrivées à l'île de Java en octobre 1793; j'ajouterai que c'est le 28 de ce mois qu'elles entrèrent dans la rade de Sourabaya: je citerai à l'appui la déposition donnée à Sausarang (poste de l'île Java), le 7 avril 1794, par les citoyens *Le-grand*, lieutenant de vaisseau; *Willoumes*, idem; *Laignel*; *Riche*, médecin naturaliste; *Ventenot*, naturaliste; *la Billardière*, idem; & *Piron*; tous faisant partie de l'expédition. Cette déposition a été renouvelée à l'île de France, le 3 août suivant, par les mêmes citoyens, excepté la *Billardière* qui étoit resté à Batavia.

#### Aux mêmes Rédacteurs.

Je vous adresse l'article que j'ai annoncé sur le traitement de la morve aux chevaux.

La morve est considérée comme une véritable phthisie; on en reconnoît de deux espèces, la morve inflammatoire & la morve chronique. La première n'est pas regardée comme incurable; il n'en est pas de même de la seconde. Mais combien de maladies, jadis réputées incurables, ont depuis trouvé des spécifiques.

Voici le traitement: On administre aux chevaux morveux, tous les matins à jeun, vingt quatre grains de foie de soufre dissout dans une chopine d'eau. Pendant les huit ou quatre premiers jours, on leur donne du son & de la farine d'orge en place d'avoine, & on les tient en repos. On les remet ensuite à leur régime ordinaire & on leur donne un travail doux & modéré. J'ai joint à l'usage de ce remède du fumigatoire de bouse de vache desséchée; moyen employé, dit-on, avec succès dans nos colonies. On enveloppe d'un sac sans fond la tête du cheval, qu'on assujettit sur un réchaud où l'on fait brûler de la bouse de vache; au bout de sept ou huit minutes on cesse la fumigation; on nettoie les naseaux.

Le foie de soufre est une préparation simple & fort connue. C'est le mélange de deux parties de soufre & de trois parties d'alcali fixe qu'on pulvérise, qu'on met dans

un matras tenu à un feu susceptible de faire entrer le mélange en fusion. On le retire, on le casse par morceaux, & on le met dans des bouteilles exactement bouchées; on en pese vingt quatre grains qu'on laisse dissoudre dès la veille dans une peite ou trois demi-septiers d'eau, ayant soin de boucher exactement la bouteille; on peut préparer cette eau minérale artificielle, pour deux jours.

La nature offre de ces eaux minérales; il y en a une source dans la vallée de Montmorency, au pied de la montagne, & la médecine reconnoît la vertu de ces espèces d'eaux pour la phthisie.

J'ai proposé au citoyen Gilbert de compliquer ce traitement par l'usage du seton des antimoineaux; il veut que nous nous bornions à l'empirisme. En effet il a fallu s'assurer que le quinquina étoit fébrifuge avant de Passocier à des amers ou à des purgatifs. J'invite donc à se borner au traitement que j'indique.

CADET-DE-VAUX.

#### Fait curieux et triste.

Nous croyons devoir publier la lettre suivante. Il est nécessaire que l'on ait un exemple de plus, propre à faire connoître l'espèce d'homme qui, usurpant aujourd'hui le nom de patriotes par excellence, osent, sous ce titre imposant, se présenter aux deux conseils & au directoire exécutif de la république.

Ils répandent la calomnie, en attendant le moment de tirer le sabre; ils sollicitent le renouvellement de toutes les autorités constituées qui ont eu le suffrage du peuple; ils demandent que malgré le peuple, & par volonté arbitraire, on les mette à la place de ces autorités; & malheureusement on les écoute, parce qu'ils se disent patriotes, ou même les patriotes, & qu'une dénomination si honorable, prise si hardiment, fait toujours quelque impression à ceux qui, surchargés de l'obligation dangereuse & pénible d'une multitude effroyable de choix, ne peuvent connoître réellement presque aucun des intriguans qui les font entourer & qui les tourmentent.

Il n'y a qu'une manière de distinguer, dans la foule, les magistrats qui conviennent au peuple; c'est de lui demander quels sont ceux qui, par le respect qu'ils lui imprimeroient, ajouteroient à son respect pour la loi. C'étoit en cela qu'il trouvoit le plus grand avantage de la révolution. Mais quand on injurie le peuple, quand on suppose qu'il n'aime point sa patrie & qu'il en place les ennemis aux magistratures; quand c'est un titre de destitution que d'avoir mérité son estime, il est impossible que le peuple ne se désaffecte pas de l'autorité qui insulte à son patriotisme, & méprise son opinion.

La chose est plus sérieuse qu'on ne pense.

Lettre adressée au citoyen Dupont de Nemours, représentant du peuple.

Villefranche-sur-Saône, le 19 pluviôse de l'an 4.

Citoyen Dupont, membre du conseil des anciens,

Je lis à l'instant, dans un journal du 13 pluviôse, que vous avez attaqué la rédaction du procès-verbal du 9 courant, relativement à une adresse de Montelimart. Comme je n'ai nulle connoissance de cette adresse, j'en ignore les signataires; ayez la bonté de voir si, parmi les pétitionnaires qui se disent patriotes de Montelimart, ne se trouvent point les nommés Georges Jarniac, dit Montastrac, Baptiste Doisy, Chiff. fils, Chanu, Jacques Fajjas,

Dupont fils aîné, Jourdan fils aîné, Antoine Petit, Jean Baren aîné, Antoine Sautet, André Tournice, Michel Seve, Jean François Delaye, André Doisy, Louis Gras, Joseph Aubert cadet, Louis-George Lyasieu, Alexis Blanchet, Maussier fils, Joseph Boucherte fils, Louis-Antoine Antian, & Pierre Rambourg, tous les susnommés accusés d'avoir assassiné un honnête homme à peine échappé des prisons de l'infâme Robespierre & consorts. Si ces individus ont signé la pétition, félicitez-vous d'avoir dit : *où en serions-nous, s'il n'y avoit en France de patriotes que ceux qui signent des adresses où en violant la constitution, ils se constituent ainsi corporation exclusive?* Pour vous convaincre de la vérité de ce que j'écris, je joins à la présente un imprimé de l'acte d'accusation qui fut dressé contre ces scélérats, dont le plus grand nombre ont été traduits de Montelimart dans les prisons du département à Valence, d'où on les a mis en liberté sans jugement, le tribunal les ayant cru compris dans l'amnistie. Montelimart renferme dans son sein de vrais patriotes dévoués à la république, mais qui abhorrent le meurtre & le pillage; & je suis assuré que si la pétition est faite par ces vrais amis des loix & du bon ordre, ils n'auroient pas confondu leur signature avec celle des assassins de mon frere, qui fut la victime que ces infâmes ont immolée à leur rage.

Je suis votre concitoyen. FAURE.

P. S. Si vous le jugez à propos, faites part de ma lettre & de l'acte d'accusation à votre conseil & au ministre de la justice.

Réponse du citoyen Dupont.

CITOYEN,

J'ai vérifié au bureau des procès-verbeaux le fait que vous me dénoncez. Des vingt-deux hommes accusés d'avoir assassiné votre frere, & complotté un crime semblable contre plusieurs autres citoyens, il y en a dix-huit qui ont signé l'adresse intitulée : *Les Patriotes de Montelimart, au conseil des anciens*, au sujet de laquelle le conseil a déclaré, sur ma motion, qu'on ne leur accorderoit pas ce titre exclusif, & que le procès-verbal ne les appellerait que *des patriotes*.

Je crois qu'aujourd'hui on peut leur refuser même cette dernière qualité. Les vrais patriotes n'assassinent personne.

La plupart ont signé avec leurs prénoms ou les désignations de profession, d'adresse, de juniorité, mentionnés dans l'acte d'accusation; de sorte qu'il n'y a aucune équivoque.

Salut & fraternité.

Signé, DUPONT DE NEMOURS, représentant du peuple.

(Extrait de l'Historien).

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CAMUS.

Séance du 1<sup>er</sup> pluviôse.

Dupuis fait lecture des réclamations d'un grand nombre de communes, au sujet des lieux désignés pour l'établissement des écoles centrales. — Cet objet est ajourné.

Au nom de la commission chargée d'examiner qui

prononcera la radiation définitive des représentans du peuple inscrits sur des listes d'émigrés, Treillard expose que le travail de cette commission n'a été ni long ni difficile; elle a facilement reconnu que le droit dont il s'agit ne pouvoit appartenir qu'au corps législatif; le seul peut décider de la validité de l'élection de ses membres, & c'est en décider réellement que de prononcer sur leur inscription aux listes dont il s'agit.

Treillard propose un projet de résolution qui est adopté. Voici ce qu'il porte :

« Les membres du corps législatif, inscrites sur les listes d'émigrés, adresseront leurs réclamations au conseil des cinq cents, qui, dans les 24 heures, nommera une commission pour les examiner.

« L'élection de ceux dont les réclamations seront jugées fondées sera valide de fait; l'élection des autres nulle ».

Conformément à la décision d'hier, le conseil se forme en comité général pour s'occuper de l'établissement d'une banque.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen GOUPIL.

Séance du 1<sup>er</sup> ventôse.

Le conseil reconnoit l'urgence d'une résolution qui pour objet, de distinguer la comptabilité des dépenses faites antérieurement au 15 frimaire de celles faites depuis cette époque.

Les citoyens Johannot, Dumont & Merlinot sont nommés commissaires pour l'examen de cette résolution.

Une seconde résolution enjoint au directeur de fournir, dans le délai de deux décades, l'état des bâtimens, terrains, édifices nationaux, occupés par les ministres ou tout autre fonctionnaire, pour raison du service public, ainsi qu'un tableau des emplacements dont la destination pourra être réservée aux différens établissemens publics. — Un des articles porte, en outre, qu'il ne sera fait aucune translation de bureaux sans l'autorisation du corps législatif.

L'urgence est reconnue & la résolution renvoyée à une commission composée des citoyens Maragon, Dumont & Hardy-Lafosse.

Les citoyens Richoux, Poisson & Bernard Saint-Affrique sont nommés pour en examiner une troisième, qui remplacé par deux francs chaque myriagramme des appointemens des fonctionnaires publics, dont le traitement n'est point fixé par la constitution.

On procède au renouvellement du bureau; Régis réunit la majorité des suffrages pour la présidence.

Bourse du 1<sup>er</sup> ventôse.

Amsterdam $\frac{13}{24}$ $\frac{25}{128}$ 57 $\frac{1}{2}$ 57 es.	Bâle . . . . . $\frac{1}{3}$ esp. 2 $\frac{1}{2}$ pert.
Hambourg . . . 52,000-54,000-184-185 esp.	Louis . . . 6900-850-25 00-90
Madrid . . . . . 7000-6950-7000-100-5	Les autres . . . . .
Cadix . . . . . Ecus . . 6850-900-7000-100	Les autres retirés . . . . .
Gênes . . . . . 92 esp.	Les lieux c . . . . .
Livourne . . . . .	Le minist . . . . .
	lettre du g . . . . .
	approuvé t . . . . .
	mettre l'ar . . . . .
	Il est certa . . . . .

Café, 1 liv. 12 à 13 s. esp. — Sucre d'Hambourg, 1 liv. 14 à 15 s. — Sucre d'Orléans, 1 liv. 7 à 8 s. — Savon de Marseille, 19 s. — Chandelle, 12 s.